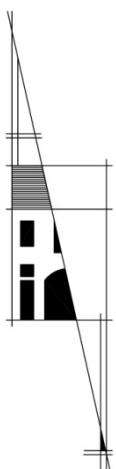


Ingénieurs & architectes

129a, rue de la Baraque
B-1348 Louvain la Neuve

Tél. 010/45.11.46
Fax. 010/45.16.38
E-Mail : ira@labaraque.be



Luc Delvaux
François Delvaux
Baudouin Adriaens
Alexis Decroës
Mateo Herinckx

Destinataire :

Concerne : 155, rue du Blanc Ry
1342 Limelette

Visite du 10 septembre 2025

RAPPORT DE STABILITÉ

I. Description des lieux et observations

Le bâtiment (maison d'habitation) est une construction du 19^{ème} siècle, avec parois de briques et planchers hors sol en bois :



D'avant en arrière, la trame structurelle comporte deux travées parallèles à la rue, avec subdivision de celle à l'avant au niveau du plancher d'étage. La travée avant est sur terre-plein, celle d'arrière sur cave.

La façade avant est le siège d'un tassement important, en témoignent un hors-plomb affectant la paroi de façade, une déclivité marquée des planchers de rez et d'étage en travée avant et le déchaussement des solives à l'appui en façade.

En calcul rapide sur base du hors-plomb (3%), le tassement est évalué à 10 cm.



En cave, le pavement sonne creux en zone médiane, ce qui laisse supposer un vide sous-jacent.

La descente d'eau de pluie du versant à rue n'est pas raccordée, de sorte que l'eau ruisselle librement sur le sol.



Enfin, la voirie occupe le lit d'un ancien affluent du ruisseau le Blanc-Ry à moins qu'il ne s'agisse de son ancien cours, comblé au fil du temps. Un écoulement souterrain rémanent produisant un affouillement local en terrain meuble d'origine alluvionnaire, n'est pas à exclure, en l'absence d'information complémentaire et nécessaire à ce sujet.

II. Analyse des désordres

Dans ces conditions, des affouillements souterrains sous l'action de l'eau en ruissellement en terrain meuble, sont vraisemblables et de nature à provoquer des tassements qui ne s'arrêtent pas, tant que la cause n'est pas supprimée.

En confirmation, a observé une aggravation récente, avec humidité marquée en pied de façade avant.

Nous pensons que l'écoulement libre des eaux tel que décrit ci-avant, est de nature à participer aux désordres, mais n'en est probablement pas la cause majeure, compte tenu de ce qu'un affouillement souterrain plus intense est à suspecter. En témoignent les désordres également survenus à l'habitation voisine (n° 157) : tassement de sol en devanture et fissure en cave, ce dernier point selon que nous n'avons pu observer.

Le hors-plomb (3%) de la paroi de façade y induit des contraintes de traction en pied, de sorte que la stabilité de la paroi n'est aujourd'hui assurée que par le maillage aux refends transversaux et pignons. Étant donné le caractère évolutif de désordres liés à un affouillement sous-jacent, un effondrement est à craindre à terme, si l'on ne fait rien.

III. Interventions et investigations prioritaires

- 1) Contrebutelement de la façade par un contrefort provisoire.
- 2) Examen de l'assise, granulométrie et état de saturation par exécution d'une fouille de reconnaissance. Si nécessaire à compléter par des investigations géotechniques adaptées.
- 3) Captage de l'écoulement libre, à raccorder à l'égout.

Louvain-la-Neuve, le 24 septembre 2025

Ir Luc Delvaux